

Tout d'abord, un panier artistique c'est 🦋 : <https://vimeo.com/733210764>

### Participer à un panier en tant que compagnie marraine implique:

\* **juridiquement** - sous un contrat de coproduction déléguée et en collaboration avec la/le chargé.e de production en charge du panier (salarié.e d'Ouvrir l'Horizon AURA) :

- salarier l'équipe du panier : 2 à 3 artistes + un.e artiste associé.e (chorégraphe, costumier.e, metteur.se en scène, vidéaste etc) + un.e régisseur.euse - établir les contrats de travail + documents de paie (la compagnie marraine **est l'employeur de l'équipe**)
- gérer les défraiements km et les défraiements repas – à mettre en adéquation entre les taux budgétisés par OH AURA et le fonctionnement de la compagnie marraine
- être signataire des contrats de cession - à partir du modèle OH AURA, la/le chargé.e de production les prépare, la cie marraine en est signataire (le montant des contrats de cession alimente le budget d'Ouvrir l'Horizon – certains contrats sont signés directement par OH).

#### \* en tant que partie prenante du projet:

- si possible, prêter/louer des locaux pour les répétitions
- soutenir le projet avec son savoir-faire (regard extérieur)
- si possible, prêter/louer du matériel technique ou scénographique
- participer/conseiller, dans la mesure du possible, dans la recherche des lieux accueillants (le panier joue 5 fois dans 5 lieux différents à vocation sociale et solidaire) – apporter sa connaissance et son expertise du territoire
- participer, au moins une fois, à une représentation du panier coproduit (qui dure 30 minutes max).

**10% de la masse salariale du panier (en coût employeur) est destiné à la compagnie marraine** – ce montant varie selon la taille de l'équipe du panier (duo/trio ; artiste associé, régisseur).

La participation au projet demande de la flexibilité et de la disponibilité pendant la période de la création et de l'exploitation du projet (environ 2 mois).

OH AURA apporte la totalité de la somme nécessaire à la production et encadre la production – un interlocuteur de l'équipe est toujours disponible (c'est bien **une collaboration**).

Participer en tant que compagnie marraine c'est **soutenir un projet social et solidaire** qui met en place un modèle de production et de diffusion parallèle au modèle existant, en respectant le travail des structures professionnelles du territoire. Les artistes travaillent au sein de leur bassin de vie et ont « carte blanche » pour leur création : c'est un défi créatif stimulant ! Participer au projet des paniers artistiques c'est contribuer à la création et au développement d'un nouveau modèle, basé sur la solidarité et profondément ancré sur le territoire.

Le dispositif de paniers artistiques est soutenu par : la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Fondation de France, la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne, le GAL Drôme des Collines.